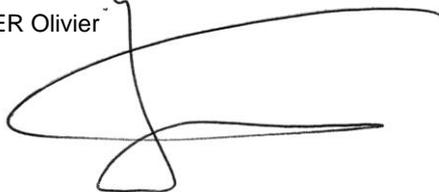


Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 22/IMO/009
N° ADEME : 2275T0716205W
Valable jusqu'au : 28/03/2032
Le cas échéant, nature de l'ERP : W: Administrations, banques, bureaux
Année de construction : Avant 1948

Date : 29/02/2022
Diagnosticteur : MELCER Olivier
Signature :



Adresse : 9, rue de la Banque 75002 PARIS 02
 Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser)
S_{th} : 10110 m²

Propriétaire :
Nom : DRFIP d'IdF et du département de Paris - Service local du domaine de Paris
Adresse : 16, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom :
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée : 12/2019-11/2021.

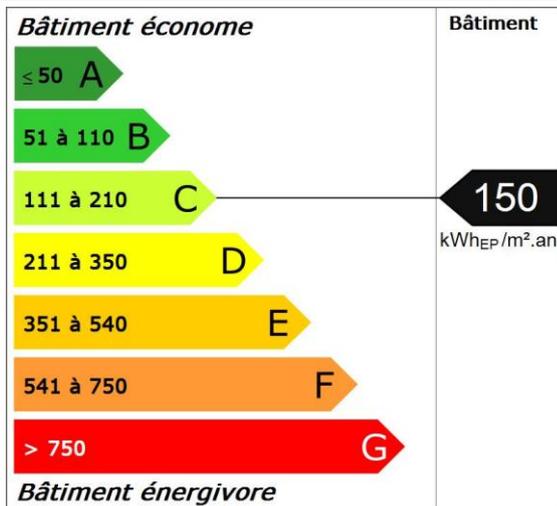
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWh _{EF}	détail par énergie en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Électricité	Electricité : 305 224 kWh _{EF}	702 014 kWh _{EP}	88 537 €
Gaz	Gaz Naturel : 822 000 kWh _{EF}	822 000 kWh _{EP}	91 425 €
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	-
TOTAL		1524 014 kWh _{EP}	179 961 €

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : 150 kWh_{EP}/m².an

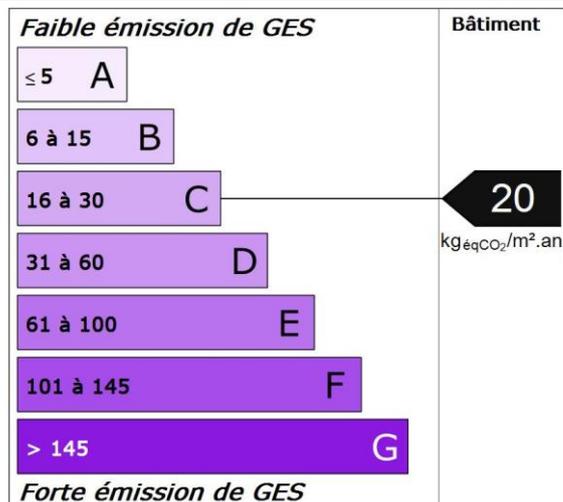


Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 20 kg_{éqCO₂}/m².an



Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
Murs : Mur en moellons constitué d'un seul matériau non isolé donnant sur une paroi enterrée Mur en pierre de taille constitué d'un seul matériau non isolé donnant sur l'extérieur Mur en moellons constitué d'un seul matériau non isolé donnant sur l'extérieur Toiture : Combles aménagés sous rampants non isolé donnant sur l'extérieur Voute en pavés de verre non isolée Dalle béton non isolée donnant sur l'extérieur (terrasse) Plafond verrière sous solives métalliques non isolé donnant sur l'extérieur Menuiseries ou parois vitrées : Porte(s) métal avec vitrage simple Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple Porte(s) métal avec double vitrage Porte(s) en vitrage simple Porte(s) métal opaque pleine Baies sans ouverture possible métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage sans protection solaire Fenêtres oscillantes métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage sans protection solaire Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques double vitrage sans protection solaire Fenêtres battantes bois double vitrage avec fermeture sans ajours en position déployée Baies sans ouverture possible bois simple vitrage sans protection solaire Fenêtres battantes bois double vitrage à isolation renforcée sans protection solaire Fenêtres battantes bois simple vitrage sans protection solaire Fenêtres oscillantes bois simple vitrage sans protection solaire Fenêtres oscillantes bois double vitrage avec fermeture sans ajours en position déployée Plancher bas : Voutains sur solives métalliques non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Voutains en briques ou moellons non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Dalle béton non isolée donnant sur un sous-sol non chauffé Nombre d'occupants : 300	Système de chauffage : Chaudière individuelle gaz à condensation installée à partir de 2016 régulée, avec programmeur avec réduit. Emetteur(s) : radiateurs avec robinet thermostatique (sans thermostatique dans les circulations) PAC air/eau installée avant 2008 (système individuel). Emetteur(s): soufflage d'air chaud Système de refroidissement : Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split - plusieurs unités réparties Electrique - Pompe à chaleur air/eau	Système de production d'ECS : Ballons électriques à accumulation verticaux (catégorie B ou 2 étoiles) Chauffe-eau électriques instantanés Système d'éclairage : Tubes fluorescents de type T5 et T8, rampes LED, spots LED, lampes fluocompactes, dalles LED Système de ventilation : VMC SF Auto réglable après 2012 CTA salles de réunion, CTA zone restauration
	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
	Autres équipements consommant de l'énergie : Ascenseurs, monte-charge, photocopieurs, bureautique, serveurs, télécoms, machines à café, équipements restaurant d'entreprise (chambres froides, plonge, cuisson, réfrigérateurs, lave-vaisselle, étuves)	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_{EP}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires:

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffe-eaux pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non-utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Chauffages	Envisager avec un professionnel la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs.
Chauffages	Quand la chaudière sera arrivée en fin de vie, envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau.
Chauffages	Envisager la mise en place d'une climatisation réversible (multi-split) comprenant 1 groupe extérieur et plusieurs unités intérieures
Eau chaude Sanitaire	Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.
Fenêtres	Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.
Fenêtres	Installer des protections solaires (stores ou volets) de préférence extérieures sur les fenêtres de toit afin de limiter les surchauffes en été.
Fenêtres	Envisager l'installation de volets afin de limiter les déperditions de chaleur en hiver et de limiter les surchauffes en été.
Murs	Envisager une isolation des murs par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.
Plafonds	Rajout d'isolation sur l'isolant existant dans les combles perdus.
Plafonds	Lors de la réflexion de l'étanchéité de la toiture terrasse, isoler la toiture à condition que la hauteur de l'acrotère le permette.
Planchers	Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher.
Portes	Il faut remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries ayant une meilleure performance thermique.
Ventilation	Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement en les dépoussiérant.
Ventilation	Si un aménagement complet et du bâtiment est prévu étudier la possibilité de mettre en place une ventilation double flux via une ou plusieurs centrales de traitement d'air.
Usagers	Prévoir des campagnes régulières de sensibilisation des usagers aux économies d'énergie. Les campagnes de sensibilisation sont les meilleures alliées des économies d'énergie. Elles sont à renouveler régulièrement en fonction des saisons. Les bonnes pratiques résultent du bon sens, mais encore faut-il les rappeler : extinction des luminaires en sortant, arrêt du poste de travail et de l'écran en quittant les locaux. Mise hors tension de la cafetière, débranchement des chargeurs de téléphones portables... Les systèmes de climatisation/chauffage avec thermostats d'ambiance doivent être utilisés intelligemment. Leur fonctionnement est rarement expliqué ou peu compréhensible, et une simple fiche résumant les principales fonctions (voire la programmation) peut aboutir à d'importantes économies d'énergie.
Eclairages	Une partie du système d'éclairage en place est trop coûteuse en énergie. Prévoir le remplacement des tubes fluorescents et des lampes fluocompactes par des éclairages LED moins consommatrices d'énergie. Bien séparer les zones d'éclairage côté paroi vitrée / côté mur borgne, en implémentant des sondes de luminosité. Prévoir des capteurs de présence dans les circulations et les sanitaires.

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Performance énergétique
www.ademe.fr

Conformément au décret no 2011-807 du 5 juillet 2011, certaines données relatives au diagnostic de votre immeuble sont collectées et versées dans l'observatoire des diagnostics de performance énergétique. Les données personnelles collectées sont le nom, le prénom et l'adresse du titulaire du diagnostic. Ces données sont à destination exclusive de l'ADEME, et il n'en est pas prévu d'exploitation. La collecte des données techniques descriptives des bâtiments a pour seul but de permettre des actions de contrôle de la qualité des DPE et de statistiques sur le parc Français. Conformément à la loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, que vous pouvez exercer par courrier électronique à l'adresse cnil@ademe.fr.